

Compte-rendu de la première Assemblée générale du 5 février 2004

Près de deux cents personnes ont assisté à la première Assemblée générale de l'Association des anciens étudiants en droit de l'Université de Neuchâtel, qui s'est déroulée le 5 février à l'Université de Neuchâtel.

Ce n'est pas sans une certaine émotion que le professeur François Knoepfler a ouvert la séance, aboutissement d'un gros travail préparatoire. Rappelant succinctement les buts de l'Association, il s'est alors demandé comment on n'avait pas eu plus tôt l'idée d'une telle Association, dont le bien-fondé paraît aujourd'hui avec tant d'évidence.

Il a ensuite introduit le co-recteur, Monsieur Hans-Heinrich Nägeli qui a tenu à marquer cette séance inaugurale de sa présence. Au cours de son allocution, dans laquelle il a rappelé les principaux défis auxquels l'Université est confrontée aujourd'hui, Monsieur Naegeli a souligné l'importance que le Rectorat attache à une telle Association et sa conviction que le soutien qu'elle pourra apporter à la Faculté de droit sera bénéfique à l'Université tout entière.

Le professeur Knoepfler a alors repris la parole pour proposer à l'Assemblée : d'élire en bloc le Comité, composé de Madame Sylvie Hofer Carbonnier et de MM. François Bohnet, Jean Guinand, François Knoepfler, Yves Sandoz et Yannick Tièche ; et de nommer à la présidence de l'Association Monsieur Yves Sandoz. Ces propositions ont été acceptées par acclamation et le professeur Knoepfler a alors passé la présidence de la séance à Monsieur Yves Sandoz.

Dans son allocution, le président nouvellement élu a d'abord remercié l'Assemblée de la confiance qu'elle lui témoignait, ainsi qu'au Comité. Il a par ailleurs insisté sur le fait que le mérite de l'idée revenait en particulier aux professeurs Knoepfler et Bohnet.

Il s'est ensuite lui-même présenté, rappelant non sans nostalgie ses souvenirs d'une Université qui offrait alors aux étudiants, vers la fin des années 60, la chance d'avoir des cours avec des personnalités exceptionnelles donnés à dix ou vingt étudiants, une chance qui doit faire rêver aujourd'hui les étudiants des grandes Universités. Il a brièvement décrit son parcours professionnel, marqué surtout par sa collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge, dont il a dirigé pendant 18 ans le Département du droit international et de la Doctrine et dont il est aujourd'hui membre, tout en enseignant le droit international humanitaire dans quelques établissements universitaires.

Yves Sandoz a ensuite partagé quelques réflexions sur l'Association, insistant sur trois objectifs principaux.

Le premier est l'échange convivial entre anciens étudiants ; cet objectif « égoïste » n'a pas à être caché et les nombreux participants à cette première réunion sont la preuve qu'il répond à un besoin. Cela lui donne d'ailleurs l'occasion de saluer tous ceux et celles qui se sont déplacés de loin, et particulièrement « l'Associazione degli ex-studenti dell'Università de Neuchâtel nella Svizzera italiana » qui a écrit une lettre et envoyé une délégation.

Le deuxième objectif est de fournir aux membres de l'Association une bonne information sur les défis, les problèmes et les espoirs actuels de la Faculté de droit. En ce sens, le Comité a souhaité que tous les professeurs de la Faculté, même ceux qui ne sont pas des anciens étudiants de la Faculté, soient associés en tant que membres amis et il a également tenu à

inviter à cette première Assemblée le président de l'Association Neuchâteloise des Etudiants en Droit, association avec laquelle il compte bien nouer des contacts.

Ce deuxième objectif est en réalité un objectif intermédiaire car il paraît surtout indispensable pour réaliser le troisième, qui est de soutenir la Faculté. La manière et l'intensité du soutien que l'Association pourra apporter à la Faculté reste évidemment à approfondir et le Comité n'a pas encore de propositions précises à soumettre, mais déjà quelques pistes à explorer : celle de soutenir des projets de la Faculté, tout d'abord, soit collectivement soit par des apports individuels, intellectuels ou financiers ; celle d'organiser des conférences ou manifestations sur des thèmes intéressant la Faculté et propres à contribuer au renom de l'Université ; celle d'aider les étudiants frais émoulus de la Faculté à trouver des débouchés ; celle, enfin, d'apporter, si c'est nécessaire, un soutien politique à l'Université de Neuchâtel en général et à sa Faculté de droit en particulier. Cette dernière tâche est plus délicate, chacun le comprend, et sa mise en oeuvre impliquerait une très bonne compréhension des problèmes et une étroite concertation tant avec les autorités de la Faculté et de l'Université qu'avec les autorités politiques. La période actuelle qui tend à remettre en cause les acquis et à pousser les Universités dans des voies qui peuvent paraître contradictoires, celle de la coordination et celle de la compétition, pourrait toutefois justifier un tel appui.

Le Comité compte en tout cas bien se pencher sur la meilleure manière de remplir ces objectifs, dans la mesure de ses moyens et de ceux de l'Association.

Le président a ensuite demandé à l'Assemblée de prendre deux décisions statutaires : deux vérificateurs de compte, Madame Schallenberger et Monsieur Roethlisberger et un suppléant, Monsieur Hainard ont été nommés par acclamation ; et sur proposition du Comité, la cotisation annuelle a été fixée à trente francs.

Dans la ligne du deuxième objectif évoqué ci-dessus, celui de mieux connaître et comprendre les problèmes actuels de la Faculté, deux exposés ont ensuite été présentés à l'Assemblée.

Le Doyen de la Faculté (et Directeur de l'Institut du droit de la santé), le professeur Olivier Guillod, a présenté la Faculté, en rappelant succinctement l'histoire et les Doyens qui se sont succédés à sa tête. Il a également présenté les divers enseignements qui sont actuellement dispensés dans le cadre de la Faculté et les professeurs actuellement en fonction. Il a remarqué que les anciens étudiants de Neuchâtel, qui constituaient autrefois la grande majorité du corps professoral, sont aujourd'hui minoritaires (alors que d'anciens étudiants sont professeurs dans d'autres Universités), signe d'une plus grande mobilité. Il a également relevé que si la représentation féminine dans le corps professoral avait augmenté ces dernières années, elle était encore insuffisante. Il s'est ensuite arrêté sur les défis actuels, qui sont de maintenir un effectif stable, de conserver une très bonne qualité d'enseignement et d'encadrement et de se préparer au mieux à l'introduction du système de Bologne en choisissant judicieusement les « Masters » que pourra offrir la Faculté, dont certains sont déjà pratiquement sous toit, d'autres encore en gestation. Il a aussi évoqué, outre les outils de coordination existant entre les Université romandes et celle de Berne, les partenariats dans lesquels s'est lancée récemment la Faculté avec l'Université de Lucerne et avec celle de Columbia, aux Etats-Unis.

Le professeur François Bohnet a ensuite présenté le « système de Bologne », ce système européen auquel la Faculté doit s'adapter comme toutes les autres Facultés suisses. Il a expliqué qu'il s'agissait de deux étapes, la première menant au « Bachelor » étant presque équivalente à la licence actuelle, la seconde consistant en différentes options qui permettront à

l'étudiant de déjà se spécialiser et menant à l'acquisition de « Masters ». Les étudiants pourront changer d'Université dans le cours de leurs études, et il sera donc important de voir quels « Masters » seront enseignés dans quelle Université, et pour chaque Université de bien choisir les « Masters » qu'elle peut proposer. Les études de base ne devraient donc pas (trop) souffrir de cette nouvelle formule. Quant à la répartition des coûts, elle n'est pas encore claire mais il faudra en tout cas veiller, notamment si les taxes universitaires devaient augmenter, ce qui est probable, qu'un système de bourses et de prêts sans intérêt garde l'accès de ces études ouvert à des étudiants sans moyens financiers. Le professeur Bohnet a aussi précisé que les « Masters » de Bologne ne correspondaient pas aux « Masters » (DEA) actuels, études postgrades qui subsisteront. Si quelques questions restent ouvertes, le travail considérable qui consiste à adapter l'enseignement à ce nouveau système est déjà bien avancée à la Faculté de droit de Neuchâtel.

Remerciant les intervenants pour ces deux excellents exposés, suivis avec beaucoup d'attention, le président a passé ensuite la parole à Monsieur Yannick Tièche, assistant à l'Université, qu'il a profité de remercier pour l'énorme travail accompli. Monsieur Tièche a présenté le site Web de l'Association, indiquant son contenu, la manière de l'utiliser et les plans prévus pour le développer.

Le président a repris alors la parole pour indiquer que la prochaine Assemblée aura lieu comme les statuts l'exigent lors du premier semestre de l'année académique 2004-2005, probablement à des dates proches de celles de cette première Assemblée. Il a remercié tous ceux qui s'étaient investis dans la création de l'Association et dans la préparation de cette réunion, de même que toutes les personnes présentes, dont la participation nombreuse a été une belle récompense pour les premiers. Il a surtout souhaité que ce début prometteur soit un encouragement pour chacun et soit suivi d'un engagement qui permette à l'Association de remplir ses objectifs.

Il a enfin remercié le Rectorat et la Faculté de droit d'avoir offert l'apéritif qui allait suivre la séance, auquel il a convié les participants en clôturant cette première Assemblée générale.

Le président, Yves Sandoz